

—

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 octobre 2013

CP 13/10-15

L'an deux mille treize, le 28 octobre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

*Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) :
MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Roger, Roset, Hébral, Marty,
Lavabre, Capayrou et Quéréilhac ;*

Absent excusé : M. Descazeaux.

AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES

**RD 26 / RD 52, RD 30 E
RD 928 / RD 55 et RD 958 / RD 42**

—

DEVOLUTION DES MARCHES

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, des consultations, selon la procédure adaptée, ont été lancées auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure des marchés concernant les RD 26 / RD 52 (lot 1 : voirie et lot 2 : éclairage public), RD 30 E, RD 928 / RD 55, RD 958 / RD 42.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 2 septembre 2013, a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis.

Elle a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises qui proposent la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés suivants, pour la RD 26 / RD 52, lot n°1 : prix des prestations 60 %, valeur technique au regard du mémoire technique 30 % et délai d'exécution 10 % et pour le lot n°2 : prix des prestations 70 % et valeur technique au regard du mémoire technique 30 %, pour les RD 30 E, RD 928 / RD 55 et RD 958 / RD 42 : prix des prestations 60 %, valeur technique au regard du mémoire technique 30 % et délai d'exécution 10 %.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département l'ensemble des marchés d'aménagement des routes départementales RD 26 / RD 52 (lot 1 : voirie et lot 2 : éclairage public), RD 30 E, RD 928 / RD 55, RD 958 / RD 42 avec les entreprises et pour les montants suivants :

RD 26 / RD 52 – PR 3+048 – Aménagement de carrefour – VERDUN SUR GARONNE

Lot 1 : voirie

Montant : 329 090,00 € HT
Délai d'exécution : 9 semaines
Attributaire : COLAS SO

Lot 2 : éclairage public

Montant : 31 339,50 € HT
Attributaire : BOUYGUES

RD 30 E – PR 1+130 à 3+034 – Reprofilement de chaussée - LAMAGISTERE

Montant : 474 830,00 € HT
Délai d'exécution : 10 semaines
Attributaire : EIFFAGE

RD 928 / RD 55 – PR 20+346 – Aménagement de carrefour - MONTAIN

Montant : 203 668,00 € HT
Délai d'exécution : 6 semaines
Attributaire : EIFFAGE

RD 958 / RD 42 – PR 74+904 – Aménagement de carrefour – LA VILLE DIEU DU
TEMPLE

Montant : 127 746,50 € HT

Délai d'exécution : 9 semaines

Attributaire : MALET

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département, toutes les pièces afférentes et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,